



Paris, Karlsruhe, Zwijnaarde et Neustadt, 7 Février 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Parlement européen reconnaît l'intérêt des NGT : Une bonne nouvelle pour le développement et l'avenir de l'agriculture

L'AFBV¹, le WGG², EU-SAGE³ et la GfPB⁴, quatre associations européennes réunissant essentiellement des scientifiques et des experts en biotechnologies végétales, se félicitent du vote du 7 février au Parlement européen en faveur (307 pour, 263 contre et 41 abstentions) du projet de règlement sur les plantes issues des Nouvelles Techniques Génomiques (NGT) présenté par la Commission en juillet 2023. Combinées à d'autres techniques déjà utilisées, les NGT permettent d'accélérer le processus de création variétale en générant plus rapidement des plantes résistantes aux stress biotiques provoqués par des pathogènes et des ravageurs, tolérantes aux stress abiotiques provoqués par l'environnement (tolérance à la sécheresse par exemple), ou des plantes de meilleure qualité qui répondent aux demandes des agriculteurs, des consommateurs et des industriels. La proposition garantit la transparence en ce qui concerne l'utilisation des plantes produits issus des NGT. L'utilisation de plantes NGT dans l'agriculture biologique reste explicitement exclue et les semences de variétés NGT doivent être étiquetées en conséquence. Ce vote constitue une étape importante vers une nouvelle réglementation autorisant l'utilisation des NGT.

Ces quatre associations espèrent que le Conseil Agriculture et Pêche trouvera également un accord, permettant le lancement de la procédure de trilogue et l'opportunité de parvenir à un consensus sur un texte final positif et praticable. Cette version devra clarifier les points soulevés au cours des débats sans remettre en cause les principes fondamentaux du projet, en particulier la création de deux catégories de plantes : les plantes NGT-1 seront considérées comme étant de type conventionnel si leur conformité à certains critères d'équivalence est confirmée par les autorités compétentes.

Si le trilogue ne parvient pas à un accord avant la fin de la législature actuelle, la commercialisation de variétés NGT sera reportée de plusieurs années dans l'UE alors que certaines variétés NGT sont déjà commercialisées dans plusieurs pays. Pour assurer l'avenir de son agriculture, l'UE doit rendre ces NGT accessibles rapidement. Elle se dotera ainsi de nouveaux outils utiles pour l'aider à réduire les risques liés au changement climatique et préserver sa souveraineté et sa sécurité alimentaires.

Contacts Presse :

¹ **AFBV**, Association Française des Biotechnologies végétales - Gil Kressmann : Tél. : + 33 (0)6 83 46 55 33 – mail : gil.kressmann@wanadoo.fr

² **WGG**, Wissenschaftskreis Genomic und Gentechnik - Prof. Dr. Klaus-Dieter Jany: Tél. : +49 (0)171 42 32 957 – mail : zentrale@wgg-ev.de

³ **EU-SAGE**, European Sustainable Agriculture Through Genome Editing – Oana Dima: Tél : +32 (0) 470 99 43 07 – mail : oana.dima@psb.vib-ugent.be

⁴ **GfPB**, Gesellschaft für Pflanzen Biotechnologie – Prof. Dr. Gabi Krczal: Tél. : +49 (0)6321 6711301 – mail : gabi.krczal@agroscience.rlp.de